## **DÉCLARATION**

## L'ACTE DE VENTE DU PROPRIÉTAIRE PRÉCÉDENT.

(code postal)	<del></del>
de plaisance imma	
Jauge brute : _	
<u>.                                    </u>	
e vente :	
rraie et sachant qu'e ur la preuve du Can jour de	nada.
demandeur(s)	
e aux serments	
, un juge de paix ou	un l
	un juge de paix ou

commissaire aux serments, ou devant toute personne habilitée à prêter serment dans la province ou le territoire où la déclaration est prononcée.

L'information que vous fournissez dans ce document est recueillie en vertu du *Règlement sur les petits bâtiments* dans le but d'appliquer ce Règlement. L'information est également recueillie aux fins des activités de recherche et de sauvetage. Cette information peut être divulguée aux termes de l'article 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, notamment aux parties concernées par les activités de recherche et de sauvetage; et aux provinces pour la perception de la taxe de vente provinciale. Pêches et Océans Canada conserve cette information dans le fichier de renseignements personnels MPO PPU 042. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* donne aux personnes un droit d'accès à toute leur information personnelle que peut détenir un établissement gouvernemental, ainsi qu'une protection de ces informations.